



Problème de sous-location d'un hlm à paris

Par huan pierre kim, le 14/07/2012 à 04:18

Bonjour.

je viens vous demander conseils sur un problème de sous-location de mon appartement HLM.

âgés de 72 ans, veuf ,je suis locataire de la SAGIM, depuis 15années sans aucun problème ni impayés.

mon epouse est decedé en 2006 ,je me retrouve seul ,avecles maladie :Cardiaque, Colésterole important ,et gros problèmes de Vesie .

Avec une Retraite de 960euros par mois, une fois payer les loyers, charges ,nourritures,que je mange pas tous jours à ma Faims ,si je voulait me soigner.

Donc obligait partir dans ma Famille en Asie où les Soins sont moins cher.

Avant de partir,j'ai donnait une annonce ,trouvé un couple qui semblait parfait ,ils vennaient de provine,content de trouvé le logement pas cher ,vus les prix un appartement meublés de tout confort pour 800euros + les charge.

Nous avons établir des conventions,bénéficiaires pour les 2 parties ,j'ai délivrer un Certificat hébergement aux titre Gracieux,ils m'ont verser 3 mois de cautions pour les meubles ,et je partait me soigner.

Un mois après ,la copine de cet locataire ,me parlait des Droits, devoirs ,avec l'accens de Chantage, le copains déclare ,voudrait séparer de sa copine, pas d'accord avec ses façons de vivre,

j'ai contacter un Conseiller juridique à la Retraite, qui me conseilait de reprendre l'appartement au plus tôt ; le locataire me demandait de lui laisser jusqu'au 1 octobre 2012, pour trouver un autre logement, j'ai accepté.

Huit jours après la Copine m'annonçait: " je vous ai dénoncé aux HLM, j'ai porté plainte au Commissariat, changé les serrures, vous êtes plus chez vous, nous avons l'accord des HLM de rester jusqu'au jour d'avoir trouvé un logement, venez chercher vos biens pour vous éviter des problèmes graves"

je suis dans un hôpital qui se trouve au Vietnam, à 12.000 km de la France, j'ai contacté les HLM, la Police pour protester contre la décision, qui a accordé aux locataires de squatter dans mes meubles, sans entendre mes revendications, dans cette histoire, les parties sont responsables, sans parler des pressions, chantages.

je ne veux pas me retrouver à la rue à 72 ans, malade

je suis disposé à payer un Conseil, seule condition: que les frais soient payés par mensualités, vu la petite retraite et mes frais des soins.
aidez moi SVP

HUAN PIERRE KIM